

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 juin 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 2 juin 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 1 : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat –
Éducation au territoire – Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé**

Étaient présents

| | |
|----------------------------|--|
| Mme BRUNON Martine | Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin |
| M. HAMMOU OU ALI Brahim | Délégué de la Ville de la Ricamarie |
| Mme MAZOYER Martine | Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien |
| Mme PEYSSELON Valérie | Déléguée du Département de la Loire |
| M. POLETTI Jean-Louis | Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien |
| M. PORCHEROT Jean-Philippe | Délégué de Saint-Étienne Métropole |
| M. RAULT Serge | Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien |
| M. THOMAS Luc | Délégué de Vienne Condrieu Agglomération |
| M. ZILLIOX Charles | Délégué de la Commune de Bessey |

Ont donné pouvoir :

| | |
|-------------------------|------------------------------|
| Mme CALACIURA Stéphanie | À Mme PEYSSELON Valérie |
| M. CHAMPANHET Bernard | À M. PORCHEROT Jean-Philippe |
| M. CINIÉRI Dino | À M. RAULT Serge |
| M. MANDON Emmanuel | À M. ZILLIOX Charles |
| M. MARION Philippe | À Mme MAZOYER Martine |
| Mme PICARD Patricia | À M. THOMAS Luc |
| M. ROBIN Christine | À Mme BRUNON Martine |

Étaient absents :

| | |
|-------------------------|---|
| M. BRUYAS Lucien | Délégué de Vienne Condrieu Agglomération |
| M. CORVAISIER Robert | Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat |
| Mme DEHAN Nathalie | Déléguée du Grand Lyon-Givors |
| Mme FAYOLLE Sylvie | Déléguée de Saint-Étienne Métropole |
| M. GONON Christophe | Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons |
| Mme FERRAND Virginie | Déléguée du Conseil Régional |
| M. MASSARDIER Alexandre | Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat |
| Mme SEMACHE Nadia | Déléguée du Département de la Loire |
| M. SOY Laurent | Délégué de Vienne Condrieu Agglomération |

Assistaient également à la réunion :

| | |
|--------------------------|----------------------------------|
| M. Claude BONNEL | Amis du Parc |
| Mme Sandrine GARDET | Directrice du Parc |
| Mme Marie VIDAL-CELARIER | Responsable Pôle Moyens Généraux |

Objet : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Éducation au territoire – Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé

Le Parc du Pilat a mené l'an dernier une évaluation de sa politique éducative à destination des élèves des écoles primaires du Pilat et de ses villes-portes. Une rénovation de celle-ci est donc en cours. S'appuyant sur le manque de nature, renforcé par la crise sanitaire actuelle, le Parc du Pilat souhaite mener des actions afin de reconnecter les enfants du Pilat et des villes-portes du Parc au vivant, et, ainsi, renforcer les bienfaits pour leur santé et leur bien-être.

Pour cela, le Parc a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes à la suite d'une réponse favorable de leur part à l'appel à manifestation d'intérêt sur des actions d'éducation et de promotion en santé-environnement.

Une subvention de l'ARS de 50 % sur un budget de 30 000 € a été sollicitée.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et autorise Monsieur le Président ou le vice-président délégué à engager toutes les démarches pour solliciter la subvention correspondante.

.....

Pour extrait certifié conforme

Le 8 juin 2022,

Le 1^{er} vice-président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 juin 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 2 juin 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 2 : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat –
Édition d'une carte touristique de la destination Pilat**

Étaient présents

| | |
|----------------------------|--|
| Mme BRUNON Martine | Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin |
| M. HAMMOU OU ALI Brahim | Délégué de la Ville de la Ricamarie |
| Mme MAZOYER Martine | Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien |
| Mme PEYSSELON Valérie | Déléguée du Département de la Loire |
| M. POLETTI Jean-Louis | Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien |
| M. PORCHEROT Jean-Philippe | Délégué de Saint-Étienne Métropole |
| M. RAULT Serge | Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien |
| M. THOMAS Luc | Délégué de Vienne Condrieu Agglomération |
| M. ZILLIOX Charles | Délégué de la Commune de Bessey |

Ont donné pouvoir :

| | |
|-------------------------|------------------------------|
| Mme CALACIURA Stéphanie | À Mme PEYSSELON Valérie |
| M. CHAMPANHET Bernard | À M. PORCHEROT Jean-Philippe |
| M. CINIÉRI Dino | À M. RAULT Serge |
| M. MANDON Emmanuel | À M. ZILLIOX Charles |
| M. MARION Philippe | À Mme MAZOYER Martine |
| Mme PICARD Patricia | À M. THOMAS Luc |
| M. ROBIN Christine | À Mme BRUNON Martine |

Étaient absents :

| | |
|-------------------------|---|
| M. BRUYAS Lucien | Délégué de Vienne Condrieu Agglomération |
| M. CORVAISIER Robert | Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat |
| Mme DEHAN Nathalie | Déléguée du Grand Lyon-Givros |
| Mme FAYOLLE Sylvie | Déléguée de Saint-Étienne Métropole |
| M. GONON Christophe | Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons |
| Mme FERRAND Virginie | Déléguée du Conseil Régional |
| M. MASSARDIER Alexandre | Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat |
| Mme SEMACHE Nadia | Déléguée du Département de la Loire |
| M. SOY Laurent | Délégué de Vienne Condrieu Agglomération |

Assistaient également à la réunion :

| | |
|--------------------------|----------------------------------|
| M. Claude BONNEL | Amis du Parc |
| Mme Sandrine GARDET | Directrice du Parc |
| Mme Marie VIDAL-CELARIER | Responsable Pôle Moyens Généraux |

Objet : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Édition d'une carte touristique de la destination Pilat

Le Parc du Pilat travaille activement à l'affirmation du massif du Pilat en tant que destination propice au développement d'un tourisme durable.

Pour cela, le Parc du Pilat coordonne le partenariat entre acteurs engagés dans la promotion de ce tourisme. Depuis début 2021, le Parc est ainsi engagé dans une large concertation au travers des Assises du tourisme du Pilat. Ces temps d'échange visent à permettre l'affirmation d'une nouvelle stratégie de développement touristique à l'échelle Pilat.

Parmi les premières préoccupations exprimées par les acteurs, la refonte de la communication de la destination est apparue centrale. Ce point a été particulièrement mis en avant au vu des évolutions de fréquentation connues par le massif depuis la crise sanitaire du COVID.

Le Parc souhaite concrétiser cette intention de renouvellement de la communication de la destination autour d'un document emblématique : la carte touristique. Il prévoit donc une nouvelle édition de ce document en associant les partenaires locaux dont plus particulièrement l'Office de tourisme du Pilat.

Cette action se traduira concrètement par des prestations externes (création graphique, traduction, impression).

Le coût de cette action a été évalué à 30 000 € HT.

Le financement de ce projet d'investissement reposerait sur les soutiens suivants :

- La Région Auvergne - Rhône-Alpes pour 24 000 € (80%)
- Autofinancement du Parc pour 6 000 € (20%)

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président ou le vice-président délégué à engager toutes les démarches pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme

Le 8 juin 2022,

Le 1^{er} vice-président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 juin 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 2 juin 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 3 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Acquisition d'un appareil d'assèchement par électronique et installation d'une protection contre les infiltrations – Ermitage de Sainte-Croix-en-Jarez

Étaient présents

| | |
|----------------------------|--|
| Mme BRUNON Martine | Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin |
| M. HAMMOU OU ALI Brahim | Délégué de la Ville de la Ricamarie |
| Mme MAZOYER Martine | Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien |
| Mme PEYSSELON Valérie | Déléguée du Département de la Loire |
| M. POLETTI Jean-Louis | Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien |
| M. PORCHEROT Jean-Philippe | Délégué de Saint-Étienne Métropole |
| M. RAULT Serge | Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien |
| M. THOMAS Luc | Délégué de Vienne Condrieu Agglomération |
| M. ZILLIOX Charles | Délégué de la Commune de Bessey |

Ont donné pouvoir :

| | |
|-------------------------|------------------------------|
| Mme CALACIURA Stéphanie | À Mme PEYSSELON Valérie |
| M. CHAMPANHET Bernard | À M. PORCHEROT Jean-Philippe |
| M. CINIÉRI Dino | À M. RAULT Serge |
| M. MANDON Emmanuel | À M. ZILLIOX Charles |
| M. MARION Philippe | À Mme MAZOYER Martine |
| Mme PICARD Patricia | À M. THOMAS Luc |
| M. ROBIN Christine | À Mme BRUNON Martine |

Étaient absents :

| | |
|-------------------------|---|
| M. BRUYAS Lucien | Délégué de Vienne Condrieu Agglomération |
| M. CORVAISIER Robert | Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat |
| Mme DEHAN Nathalie | Déléguée du Grand Lyon-Givors |
| Mme FAYOLLE Sylvie | Déléguée de Saint-Étienne Métropole |
| M. GONON Christophe | Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons |
| Mme FERRAND Virginie | Déléguée du Conseil Régional |
| M. MASSARDIER Alexandre | Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat |
| Mme SEMACHE Nadia | Déléguée du Département de la Loire |
| M. SOY Laurent | Délégué de Vienne Condrieu Agglomération |

Assistaient également à la réunion :

| | |
|--------------------------|----------------------------------|
| M. Claude BONNEL | Amis du Parc |
| Mme Sandrine GARDET | Directrice du Parc |
| Mme Marie VIDAL-CELARIER | Responsable Pôle Moyens Généraux |

Objet : Dossier de demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Acquisition d'un appareil d'assèchement par électronique et installation d'une protection contre les infiltrations – Ermitage de Sainte-Croix-en-Jarez

Le Parc du Pilat a terminé en 2021 une campagne de travaux d'un montant total de 440 000 € HT dans l'ancienne cellule de père chartreux, dont il est propriétaire sur la commune de Sainte-Croix-en-Jarez.

Depuis un an et malgré l'installation d'un système de ventilation et d'aération, il a été constaté plusieurs problèmes d'humidité : enduit qui se fissure et qui cloque, apparition de salpêtre et de fissures. Des absorbeurs d'humidité ont été installés pour diminuer provisoirement les effets néfastes de l'humidité sur les murs et plafonds.

Les mesures réalisées ont révélé une activité importante des champs électromagnétiques due aux nappes phréatiques situées sous le bâtiment. L'analyse des enduits dégradés a mis en évidence la présence de sels hygroscopiques qui favorisent le développement du salpêtre, en raison de l'eau stockée dans les murs. Ces observations permettent de confirmer la présence de remontées capillaires dites humidité structurelle.

Sur les conseils de l'architecte-maître d'œuvre des travaux de restauration, il est proposé d'installer un appareil d'assèchement par électronique qui va supprimer l'ensemble des remontées capillaires.

L'entreprise s'engage à suivre le processus d'assèchement entre 12 et 18 mois et garantit le résultat.

Par ailleurs, lors d'épisodes pluvieux, la fenêtre au fond du promenoir est sujette à des infiltrations. Afin de pallier ce problème, il est proposé d'installer une protection au dessus de la fenêtre extérieure.

Le montant de l'équipement et de cette installation est de 8 065 € HT ;

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 6 452 € (80%)
- Autofinancement du Parc : 1 613 € (20%)

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président ou le vice-président délégué à engager toutes les démarches pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 8 juin 2022,

Le 1^{er} vice-président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 juin 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 2 juin 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 4 : Convention de partenariat avec le Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne

Étaient présents

| | |
|----------------------------|---|
| Mme BRUNON Martine | Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin |
| M. HAMMOU OU ALI Brahim | Délégué de la Ville de la Ricamarie |
| Mme MAZOYER Martine | Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien |
| Mme PEYSSELON Valérie | Députée du Département de la Loire |
| M. POLETTI Jean-Louis | Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien |
| M. PORCHEROT Jean-Philippe | Délégué de Saint-Étienne Métropole |
| M. RAULT Serge | Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien |
| M. THOMAS Luc | Délégué de Vienne Condrieu Agglomération |
| M. ZILLIOX Charles | Délégué de la Commune de Bessey |

Ont donné pouvoir :

| | |
|-------------------------|------------------------------|
| Mme CALACIURA Stéphanie | À Mme PEYSSELON Valérie |
| M. CHAMPANHET Bernard | À M. PORCHEROT Jean-Philippe |
| M. CINIÉRI Dino | À M. RAULT Serge |
| M. MANDON Emmanuel | À M. ZILLIOX Charles |
| M. MARION Philippe | À Mme MAZOYER Martine |
| Mme PICARD Patricia | À M. THOMAS Luc |
| M. ROBIN Christine | À Mme BRUNON Martine |

Étaient absents :

| | |
|-------------------------|---|
| M. BRUYAS Lucien | Délégué de Vienne Condrieu Agglomération |
| M. CORVAISIER Robert | Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat |
| Mme DEHAN Nathalie | Députée du Grand Lyon-Givors |
| Mme FAYOLLE Sylvie | Députée de Saint-Étienne Métropole |
| M. GONON Christophe | Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons |
| Mme FERRAND Virginie | Députée du Conseil Régional |
| M. MASSARDIER Alexandre | Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat |
| Mme SEMACHE Nadia | Députée du Département de la Loire |
| M. SOY Laurent | Délégué de Vienne Condrieu Agglomération |

Assistaient également à la réunion :

| | |
|--------------------------|----------------------------------|
| M. Claude BONNEL | Amis du Parc |
| Mme Sandrine GARDET | Directrice du Parc |
| Mme Marie VIDAL-CELARIER | Responsable Pôle Moyens Généraux |

Objet : Convention de partenariat avec le Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne

Dans le cadre des appels à projet "Mémoires du XXI^{ème} siècle" de la DRAC, le Parc du Pilat est engagé dans un processus de captation et de conservation des savoir-faire rares mis en œuvre historiquement sur le territoire. Cette démarche a été initiée, avec succès, sur les savoir-faire rubaniers des mécaniques Jacquard exploités sur le Haut Pilat et, en particulier, à Jonzieux.

Au-delà du savoir-faire rubanier, il existe de nombreux autres savoir-faire rares sur le territoire.

Dans le domaine du textile, on peut considérer que l'ensemble de la "filière textile" est représentée à partir de l'opération de moulinage jusqu'aux 4 productions traditionnelles qui caractérisent le Pilat et qui font son originalité : dentelle de Lyon, tissage grande largeur, tressage, rubanerie.

Des savoir-faire liés à des opérations spécifiques aux métiers textiles sont également présents (actifs ou inactifs) : la fabrication de peignes à tisser, le remettage, la broderie Cornely, l'ourdissage...

Hors du domaine textile, d'autres savoir-faire rares sont présents sur le territoire : la fonderie au sable à Saint-Julien-Molin-Molette, fabrication d'armes de chasse et gravure de platines à Bourg-Argental...

On peut considérer que de nombreux autres savoir-faire rares sont présents sur le territoire mais qu'ils sont, à ce jour, non identifiés parce que "dormants", c'est-à-dire plus exploités par leurs détenteurs.

Dans le cadre de l'appel à projet "Mémoires du XXI^{ème} siècle" 2021, le Parc du Pilat a acquis un logiciel développé par la société K-PROCESS qui permet de capter et de documenter très précisément des savoir-faire afin de faciliter leur transmission.

Il est proposé d'appliquer cet outil au maximum de savoir-faire identifiés afin de constituer un bloc de connaissances qui permettra :

- de conserver des savoir-faire appelés à disparaître à plus ou moins long terme ;
- à inclure ces savoir-faire dans les objectifs de valorisation des patrimoines du Pilat, en tant qu'objets immatériels, auprès du grand public ;
- d'interroger ces savoir-faire pour "rebondir" potentiellement sur de nouvelles activités à créer ou à développer.

Le Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne, membre du Comité Scientifique constitué dans le cadre de l'appel à projet « Mémoires du XXI^e siècle », se montre très intéressé par la démarche qui répond, en partie, à certaines de ses préoccupations :

- Maintenir des collections matérielles vivantes avec la disparition progressive des détenteurs de savoir-faire sur certains métiers (métiers Jacquard, métiers à tresses,...),
- Formation des médiateurs à l'utilisation des matériels des collections,
- Alimentation en données du futur "micro-musée", numérisation des collections pour un accès du public aux collections du musée par internet.

Sachant que beaucoup d'activités présentées au musée correspondent à des activités ayant été présentes sur le territoire du Pilat (en particulier les activités textiles), il a été convenu de signer une convention de partenariat qui portera :

- de la part du Musée, sur la mise à disposition des matériels de collection et des compétences associées pour mettre en œuvre le processus de captation ;
- de la part du Parc du Pilat, sur la mise à disposition des résultats des captations pour l'usage du Musée.

Cette convention n'entraîne pas d'engagements financiers spécifiques pour aucune des parties.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette convention et autorise Monsieur le Président ou le vice-président délégué à la signer.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 8 juin 2022,

Le 1^{er} vice-président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20220608-4D_Conv_MAI-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2022

Publication : 10/06/2022

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 juin 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 2 juin 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 5 : Prêt d'une salle de la Maison du Parc à la Mairie de Pélussin

Étaient présents

| | |
|----------------------------|---|
| Mme BRUNON Martine | Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin |
| M. HAMMOU OU ALI Brahim | Député de la Ville de la Ricamarie |
| Mme MAZOYER Martine | Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien |
| Mme PEYSSELON Valérie | Députée du Département de la Loire |
| M. POLETTI Jean-Louis | Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien |
| M. PORCHEROT Jean-Philippe | Député de Saint-Étienne Métropole |
| M. RAULT Serge | Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien |
| M. THOMAS Luc | Député de Vienne Condrieu Agglomération |
| M. ZILLIOX Charles | Député de la Commune de Bessey |

Ont donné pouvoir :

| | |
|-------------------------|------------------------------|
| Mme CALACIURA Stéphanie | À Mme PEYSSELON Valérie |
| M. CHAMPANHET Bernard | À M. PORCHEROT Jean-Philippe |
| M. CINIÉRI Dino | À M. RAULT Serge |
| M. MANDON Emmanuel | À M. ZILLIOX Charles |
| M. MARION Philippe | À Mme MAZOYER Martine |
| Mme PICARD Patricia | À M. THOMAS Luc |
| M. ROBIN Christine | À Mme BRUNON Martine |

Étaient absents :

| | |
|-------------------------|--|
| M. BRUYAS Lucien | Député de Vienne Condrieu Agglomération |
| M. CORVAISIER Robert | Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat |
| Mme DEHAN Nathalie | Députée du Grand Lyon-Givors |
| Mme FAYOLLE Sylvie | Députée de Saint-Étienne Métropole |
| M. GONON Christophe | Député de la Commune de Tupin-et-Semons |
| Mme FERRAND Virginie | Députée du Conseil Régional |
| M. MASSARDIER Alexandre | Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat |
| Mme SEMACHE Nadia | Députée du Département de la Loire |
| M. SOY Laurent | Député de Vienne Condrieu Agglomération |

Assistaient également à la réunion :

| | |
|--------------------------|----------------------------------|
| M. Claude BONNEL | Amis du Parc |
| Mme Sandrine GARDET | Directrice du Parc |
| Mme Marie VIDAL-CELARIER | Responsable Pôle Moyens Généraux |

Objet : Prêt d'une salle de la Maison du Parc à la Mairie de Pélussin.

La Commune de Pélussin réaménage l'accueil et le sous-sol de la mairie à partir de mi-septembre. Ce projet l'oblige à déménager l'accueil dans la salle du conseil qui est également la salle des mariages. Ces travaux s'achèveraient en décembre 2022.

La Commune souhaiterait solliciter le procureur de la République pour un transfert de sa salle des mariages à la Maison du Parc.

À ce jour, sont déjà programmés 2 mariages le samedi 24 septembre à 11h00 et le vendredi 30 septembre à 17h00.

La salle du rez de chaussée pourrait être mise à disposition pour ce faire. Cela nécessite cependant de la manutention de la part de l'équipe technique du Parc.

Les lancements de confettis et autres ne seraient pas autorisés, ainsi que le stationnement à l'intérieur de l'enceinte de la Maison du Parc (sauf personnes en situation de handicap).

Une convention serait à intervenir entre la Commune et le Parc pour préciser les modalités de prêt de la salle à titre gratuit.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour le prêt d'une salle à la Mairie de Pélussin pour y célébrer les mariages et autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 8 juin 2022,

Le 1^{er} vice-président,

Charles ZILLIOX